

Gérard Straumann, Association éCOhabitons 34



## PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES

- FAIRE BAISSER LE POIDS DU PRIX DU FONCIER dans les zones tendues. >> cela peut représenter 30 à 40 % du prix du logement
- ENCADRER LES PRIX DES LOGEMENTS sur la très longue durée



2 objectifs : Dissocier la propriété du foncier et celle du bâti et encadrer les prix de vente sur la très longue durée



Pour le premier objectif : O.F.S : OFFICE FONCIER SOLIDAIRE

Pour le second: B.R.S: BAIL REEL SOLIDAIRE

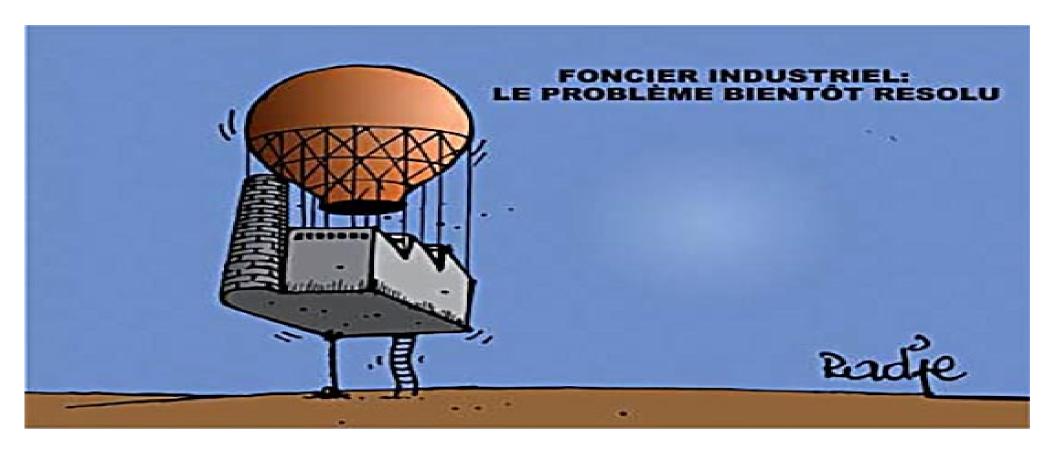
# PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES grâce à l'O.F.S et le B.R.S UN ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE

- Est propriétaire du foncier à long terme, qu'il s'agisse de terrains déjà possédés ou à acquérir.
- En cas d'acquisition de terrains, possibilité de recourir aux dispositifs de mobilisation du foncier à prix minorés : acquisition auprès des établissements publics fonciers ou recours à des emprunts à très long terme (prêt GAIA de la CdC,40 à 60 ans, tx variable sur livret A)
- C'est un Organisme existant ou à créer, à but non lucratif, sous différents statuts possibles : association, fondation...
- Agréé par le préfet de région.
- Consent des droits réels à des tiers en vue de l'accession ou de la location, et perçoit en contrepartie des redevances.
- Contrôle l'éligibilité du preneur (conditions de ressources : barême PSLA et capacité à financer le projet pour l'acquisition ou Barème PLUS pour la location),
- encadre le prix de revente du bien pendant toute la durée du bail.



Gérard Straumann, Association éCOhabitons 34

#### 2) Les O.F.S Office Foncier Solidaire et les B.R.S. Bail Réel Solidaire



## PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES grâce à l'O.F.S et le B.R.S

#### **UN BAIL RÉEL SOLIDAIRE**

- Conclu entre l'organisme foncier solidaire et un tiers.
- Confère à son titulaire des droits réels sur le bâti et des obligations : obligation de construire ou de réhabiliter, paiement d'une redevance, respect d'un prix de cession plafonné en cas de revente et de plafonds de loyer (correspondant aux plafonds PLUS) en cas de mise en location du bien.
- Peut également concerner un bâti existant, avec ou sans besoin de travaux.
- D'une durée comprise entre 18 et 99 ans, et prorogé de la durée initiale à chaque mutation (cession, donation, succession).
- Permet la copropriété avec division en volume entre le sol et le bâti au dessous
- L'organisme de foncier solidaire dispose d'un droit de préemption sur le bâti, lui permettant de mettre fin au bail après rachat des droits réels

#### Principe d'une opération en dissociation



Le logement est disponible pour de nouveaux ménages sous plafond de ressources à un prix abordable



Les ménages qui cèdent leur bail avec une plus-value limitée sous le contrôle de l'OFS.



Les ménages payent à l'OFS une redevance correspondant au portage du foncier, qui vient s'ajouter aux charges d'entretiens et taxes locales (et aux annuités d'emprunt)



Les ménages achètent, grâce au bail réel solidaire, les droits réels sur leur logement.



L'OFS fait l'acquisition d'un terrain pour le conserver dans la durée.



Sur le terrain de l'OFS, des programmes immobiliers résidentiels abordables sont développés pour les ménages à faibles revenus



## PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES grâce à l'O.F.S et le B.R.S

#### **DES AIDES FISCALES ET FINANCIÈRES\***

- \* Exonération de taxe sur la publicité foncière pour les actes impliquant l'OFS
- \* Taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux de construction ou de réhabilitation sur les terrains des OFS
- \* Abattement de 30 % de la taxe foncière, selon la volonté des collectivités
- \* Accès au prêt à taux zéro pour les acquéreurs
- \* Issues de la loi de finances rectificative 2016

## PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES grâce à l'O.F.S et le B.R.S

#### LES TITULAIRES DU BAIL RÉEL SOLIDAIRE : DE NOMBREUSES OPTIONS

Le bail réel solidaire (BRS) peut être consenti à :

- un opérateur qui construit ou réhabilite et qui s'engage à céder les droits réels à des ménages éligibles ;
- un bailleur HLM, une coopérative HLM, un investisseur locatif qui louent dans le respect d'un plafond de ressources et de loyers ;
- un particulier, sous conditions de ressources, qui occupe le logement ;
- une société civile coopérative de construction ou une société d'habitat participatif (une coopérative d'habitants?) qui s'engagent à attribuer un droit de jouissance à des ménages sous conditions de ressources.

#### PLAFONDS DE RESSOURCES (2019)\*

Nb de personnes qui vont occuper le logement	Zone A	Zone B et C
1	32 442 €	24 592 €
2	45 418 €	32 793 €
3	51 908 €	37 932 €
4	59 046 €	42 032 €
5 et plus	67 352 €	46 121 €

Zone A = Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français, Lyon, Lille, Marseille, Montpellier

Zone B = Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Zone C = Reste du territoire

#### **PLAFONDS DE PRIX DE VENTE**

Plafonds de prix (£HT/m²/SU) 2019

Zone A bis	Zone	Zone B1	Zone B2	Zone
4754	3 602	2885	2518	2202

Zone A bis = Paris et communes limitrophes

Zone A = Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français, Lyon, Lille, Marseille, Montpellier

Zone B1 = Autres agglomérations de plus de 250 000 habitants. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte d'Azur, quelques agglomérations chères, Outre-mer, Corse et Îles.

Zone B2 = Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, Communes chères en zones littorales ou frontalières Pourtour de l'Île-de-France

Zone C = Reste du territoire

<sup>\*</sup> Revenu fiscal de référence N-2

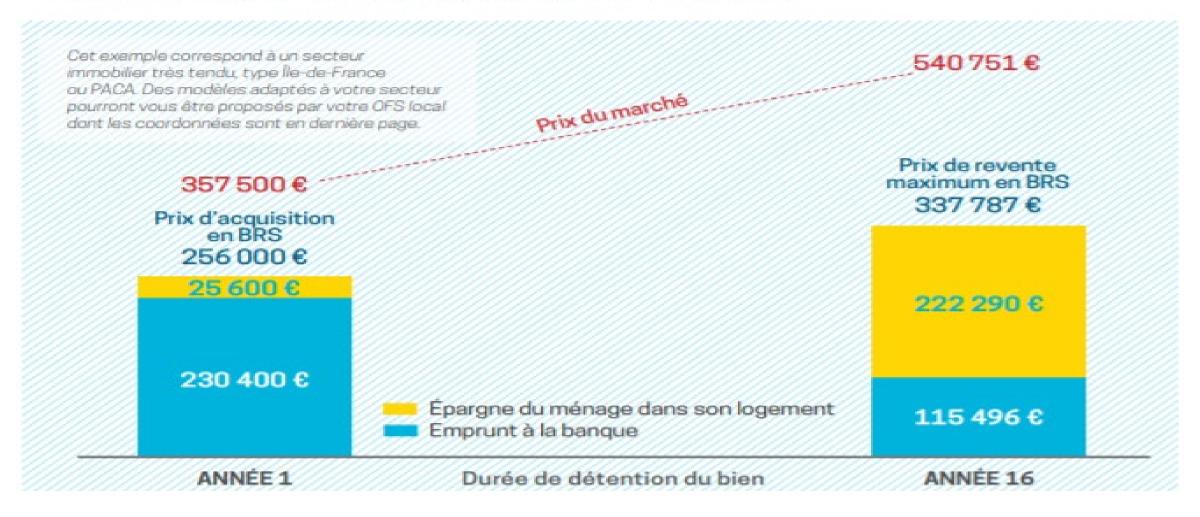
#### **UNE ECONOMIE IMPORTANTE SUR LE PRIX D'UN BIEN IMMOBILIER:**

calcul théorique pour un ménage en zone A, où le prix moyen de vente

cur la marchá libra act da E220 f / m²					
sur le marché libre est de 5330 € / m <sup>2</sup>		T2 D'UNE SHAB* MOYENNE DE 45M²	T3 D'UNE SHAB* MOYENNE DE 65M²	T4 D'UNE SHAB* MOYENNE DE 80 M²	
VENTE	Prix de vente	239 850 €	346 450 €	426 400 €	
SUR LE MARCHÉ LIBRE	Montant des mensualités pour un crédit sur 20 ans	999 €	1 444 €	1 777 €	
	Prix de vente des droits réels, avec portage foncier et TVA à 5,5%	109 197 €	148 197 €	185 167 €	
VENTE SOUS BAIL RÉEL	Montant des mensualités pour un crédit sur 20 ans (1)	455 €	617 €	772 €	
SOUS BAIL REEL SOLIDAIRE	Redevance foncière (4 €/ m²/ mois) (2)	180 €	260 €	320 €	
	Total des mensualités (1+2)	635 €	877 €	1 092 €	
*Surface habitable					

#### LE MÉCANISME EN CHIFFRES EVOLUTION sur 15 ANS du patrimoine immobilier avec un BRS

Prenons l'exemple d'un logement en zone A ou A bis, de 65m² avec 15m² de terrasse. Avec un prix de marché immobilier de 5 500€/m², le prix de vente en BRS pourrait être de 256 000 € soit 3 940 €/m², une décote de 30 % par rapport au marché. S'il revend au bout de 15 ans\*, le ménage aura épargné jusqu'à 222 290 € dans son logement qu'il pourra utiliser comme apport pour un nouvel achat. Le logement en BRS reste abordable pour le nouvel acquéreur, l'écart avec le prix de marché a même augmenté.



### Un exemple d'OFS-BRS à Lille

- LE PROJET COSMOPOLE : début du chantier 2017, livraison mi 2019
- Programme mixte sur 20 000 m², 210 logements dont **73 à** vocation sociale en locatif et accession en BRS.
- Rachat du foncier à la ville par le promoteur puis revente du foncier dédié à l'accession sociale à l'OFS qui lui établit un BRS « promoteur » ; construction des logements et VEFA.
- Objectif: une acquisition à 65 % environ des prix du marché (2100 €/m2 contre 3800 aujourd'hui pour un T3 de 85 m2), avec une redevance foncière de 1 €/m2/mois.



#### PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES grâce à l'O.F.S et le B.R.S

#### Le témoignage: Mr MICHEL directeur Groupe Gambetta PACA à Nice

« Il s'agit d'obtenir des prix des logements entre 30 et 40 % moins cher, et cela même en y ajoutant une redevance pour la location du sol de l'ordre de 2 à 3 €/M2/mois.

Il s'agit d'une approche coopérative, entre acteur publics et privés, pour construire des logements destinés à la classe moyenne, aux revenus intermédiaires.

Une première OFS agrée en 2018, avec un premier de construire en mars 2019 pour un ensemble de logements à la CROIX VALMER : prix de vente prévu: 2 800 €/M2 au lieu de 5 000 € prix du marché »

### Office Foncier Solidaire – Bail réel solidaire

#### le cadre règlementaire

#### LES ORGANISMES DE FONCIER SOLIDAIRE

- 1) Loi Alur, art. 164 (art. L. 329-1 du code de l'urbanisme)
  - Création et définition des organismes de foncier solidaire, organismes non lucratifs agréés par l'État
  - Introduction du principe de dissociation du foncier et du bâti à travers un bail de longue durée
- 2) Décret du 12 septembre 2016 modifié par le décret du 10 mai 2017 (art. R 329-1 à R 329-17 du code de l'urbanisme)

#### • LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE

- 3) Ordonnance du 20 juillet 2016 (art. L. 255-1 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation)
  - Définition et cas d'utilisation, Principe de plafonnement des ressources, du loyer ou du prix de cession des droits réels
  - Principe de la prorogation de la durée du bail en cas de cession des droits réels, Principe d'une redevance foncière
  - Dispositions sur la transmission des droits réels
- 4) **Décret du 10 mai 2017** relatif au bail réel solidaire (art. R. 255-1 à R. 255-9 du code de la construction et de l'habitation)
  - Définition des plafonds de ressources, de loyer, de prix de cession des droits réels



#### PRODUIRE DES LOGEMENTS DURABLEMENT ABORDABLES grâce à l'O.F.S et le B.R.S

#### **Sources:**

#### Ministère de la Cohésion des Territoires :

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/organismes-de-foncier-solidaire-et-bail-reel-solidaire-3844

Le Mouvement des Coopératives HLM:

https://www.hlm.coop/ressources/all/9716

Mr MICHEL, Groupe Gambetta Immobilier, Nice